

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 16 mars 1937.

Le Comité spécial d'étude sur le Code criminel (Peine de mort) se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. McPhee.

Membres présents: MM. Barber, Bertrand (*Laurier*), Blair, Clarke, (*Rosedale*), Girouard, Hall, Hamilton, Howden, Macphail (Mlle), McCulloch, McPhee, O'Neill, Plaxton, Raymond, Sinclair, Taylor (*Nanaïmo*) et Veniot—17.

Le Comité passe à l'étude de son rapport.

Le président demande aux membres du Comité d'exprimer leur opinion, ce que font les membres suivants: Mlle Macphail, MM. Howden, Taylor, Hamilton, Plaxton, Blair, Hall, Sinclair, Bertrand, Clarke et Barber.

M. Sinclair propose de mettre aux voix la proposition suivante: "que l'article 1062 du Code criminel, chapitre 36 des Statuts révisés du Canada, 1927, soit abrogé et remplacé par ce qui suit:

"1062. Dans tous les cas de condamnation à mort, la sentence ou le jugement à rendre contre le coupable, est *qu'il soit mis à mort au moyen du gaz léthifère; et ce moyen sera employé dans toutes les exécutions après l'entrée en vigueur de cet article*".

La proposition, mise aux voix, est rejetée.

Sur la proposition de M. Taylor, il est résolu que le président et M. Blair constituent un sous-comité pour la rédaction du rapport.

Sur la proposition de M. Bertrand, le Comité s'ajourne pour se réunir à 5 heures de l'après-midi aujourd'hui.

MARDI, 16 mars 1937.

5 heures de l'après-midi.

Le Comité spécial d'étude sur le Code criminel (Peine de mort), se réunit à 5 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. McPhee.

Membres présents: MM. Barber, Bertrand (*Laurier*), Blair, Clarke (*Rosedale*), Hall, Hamilton, Howden, Macphail (Mlle), McPhee, O'Neill, Taylor (*Nanaïmo*), et Veniot—12.

Le projet de rapport préparé par le sous-comité est lu par le président et est modifié. Sur la proposition de M. Blair, appuyée par M. Clarke, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Comité s'ajourne.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.